

Appel de candidatures

Bureau des enquêtes indépendantes

Avis de recrutement de personnes aptes à être nommées au poste de directrice adjointe ou directeur adjoint

Le secrétaire général associé aux emplois supérieurs, au ministère du Conseil exécutif, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, invite les personnes intéressées qui possèdent les qualités recherchées à soumettre leur candidature aux fins de constituer une liste de personnes déclarées aptes à être nommées au poste de directrice adjointe ou directeur adjoint du Bureau des enquêtes indépendantes (Bureau).

Ces candidatures sont recherchées en vue de pourvoir un poste à temps plein.

ATTRIBUTIONS

Relevant du directeur, la personne titulaire contribue à l'élaboration et à l'orientation des stratégies d'action des équipes d'enquête du Bureau. Elle peut être appelée à remplacer le directeur en cas d'absence ou d'empêchement et à le représenter au besoin. Elle collabore également avec lui dans l'administration des affaires du Bureau et l'assiste de manière à en assurer le bon fonctionnement quotidien. Ses principales responsabilités sont notamment :

- de planifier, de diriger et de coordonner l'aspect logistique des activités du Bureau ainsi que d'en contrôler la qualité;
- de participer au développement et à la continuité de la collaboration avec les différents partenaires à travers la province en s'assurant, notamment, de leurs besoins, de leur respect du mode de fonctionnement et de leur satisfaction quant à l'atteinte des objectifs du Bureau;
- de s'assurer d'acquiescer et de maintenir la confiance de la population envers le Bureau et son processus d'enquête;
- de faire un rapport régulier au directeur sur tous les dossiers en processus d'enquête;
- d'assurer la supervision nécessaire au travail de l'équipe d'enquête;
- d'assurer le suivi budgétaire efficace nécessaire à la reddition de comptes;
- de planifier, de diriger et d'organiser les ressources humaines, matérielles, financières et informatiques du Bureau;
- de participer aux divers comités inhérents à la fonction et de s'assurer que les directives gouvernementales et internes sont suivies;
- de superviser les ressources du Bureau et de participer au processus des évaluations annuelles;
- de développer et maintenir un bon climat de travail et de bonnes relations au sein de l'équipe.

La personne titulaire du poste doit s'assurer que le Bureau est en mesure de déployer rapidement les équipes d'enquêtrices et d'enquêteurs, à toute heure du jour ou de la nuit, tous les jours de l'année. Elle doit également maintenir des relations harmonieuses et respectueuses et, si nécessaire, améliorer le cadre de communication avec les victimes, leur famille, les corps policiers ainsi que les médias, conformément à ses obligations légales et réglementaires.

LIEU DE TRAVAIL

Longueuil

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le gouvernement nomme, après consultation du directeur du Bureau et parmi une liste d'au moins trois personnes qui ont été déclarées aptes à exercer la fonction par le comité de sélection formé à cette fin par le ministre, la directrice adjointe ou le directeur adjoint pour un mandat fixe d'au plus cinq ans, renouvelable. Le traitement est déterminé selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein (décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui ont été ou qui pourront y être apportées). L'échelle de traitement applicable varie de 123 192 \$ à 160 148 \$. Une personne retraitée du secteur public reçoit un traitement qui correspond à celui qui devrait lui être attribué pour occuper le poste visé, duquel est déduit un montant équivalant à la moitié de la rente de retraite qu'elle reçoit de ce secteur. Ce montant est déduit jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans après la date de la retraite.

ORGANISME

Bureau des enquêtes indépendantes

Nomination par le gouvernement

MISSION

En vertu de la Loi sur la police, le Bureau des enquêtes indépendantes a pour mission de mener des enquêtes sur l'ensemble du territoire québécois. Ainsi, il enquête lorsqu'une personne, autre qu'une policière ou un policier en service, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par une policière ou un policier lors d'une intervention policière ou de sa détention par un corps de police.

Par ailleurs, il enquête toute allégation relative à une infraction à caractère sexuel, commise par une policière ou un policier en service, et traite les allégations de nature criminelle qui visent des policières et des policiers dans tous les cas où la victime, la plaignante ou le plaignant est membre des Premières Nations ou de la nation inuite.

Il peut, de plus, être chargé par le ministre de la Sécurité publique d'enquêter toute allégation relative à une infraction criminelle commise par une policière ou un policier ou par une ou un constable spécial. Dans des cas exceptionnels, il peut également traiter tout autre événement qui impliquerait une agente ou un agent de la paix et qui aurait un lien avec les fonctions de celui-ci.

CONDITIONS D'ADMISSION

La personne candidate doit être une ou un juge à la retraite ou encore une avocate ou un avocat admis au Barreau du Québec depuis au moins 15 ans et n'avoir jamais été agente ou agent de la paix, autrement qu'à titre de directeur, de directeur adjoint ou d'enquêteur du Bureau.

La personne titulaire de cet emploi doit aussi détenir la citoyenneté canadienne et être de bonnes mœurs. Elle ne doit pas avoir été reconnue coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (*Lois révisées du Canada [1985]*, chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce code et créées par l'une des lois qui y sont énumérées.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans son évaluation des candidatures, le comité de sélection tiendra compte, notamment, des critères suivants :

- les connaissances de la personne candidate, notamment en droit criminel et pénal;
- son expérience et la pertinence de celle-ci en matière d'enquête;
- son intérêt et ses aptitudes pour la gestion;
- sa capacité de jugement;
- ses aptitudes en communication;
- sa capacité de collaboration et de mobilisation;
- son leadership.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Soumettre sa candidature **avant le 28 septembre 2020, à 16 h 30 (HAE)**, en cliquant sur le bouton **Postes offerts**, à partir du site Web du [Secrétariat aux emplois supérieurs](#). Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la section Comment poser sa candidature.

Lors du dépôt de votre candidature, vous devrez répondre à une série de questions et fournir une copie des documents prouvant que vous remplissez les conditions d'admission. Vous devrez également détailler votre intérêt à occuper le poste et indiquer la nature des activités que vous avez exercées et qui, selon vous, vous ont permis d'acquérir les connaissances pertinentes requises. Vous devrez aussi accepter que des vérifications soient faites à votre sujet, notamment auprès d'un organisme disciplinaire ou d'un ordre professionnel dont vous avez été membre ainsi que de vos employeurs des dix dernières années et des autorités policières.

Nous vous rappelons qu'il est important de préciser chacune de vos expériences de travail pertinentes dans la section Curriculum vitæ de votre dossier personnel.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour de l'information sur l'emploi, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Soleil Boulet-Pruneau, coordonnatrice de l'équipe des processus de qualification à la Direction des ressources humaines du ministère de la Sécurité publique, à l'adresse marie-soleil.boulet-pruneau@msp.gouv.qc.ca ou au numéro 418 646-6777, poste 30135.

Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre votre candidature en ligne ou si vous éprouvez des difficultés avec ce site Web, veuillez contacter le Secrétariat aux emplois supérieurs en utilisant les coordonnées indiquées dans la section Nous joindre.

Veuillez noter que seuls les dossiers de candidature complets reçus avant la date limite seront considérés.

Le ministère du Conseil exécutif ainsi que le Bureau des enquêtes indépendantes encouragent les femmes, les Autochtones, les anglophones, les membres des minorités visibles et ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

LIENS UTILES

Vous pouvez aussi consulter le site du [Bureau des enquêtes indépendantes](#) ainsi que la Loi sur la police (chapitre P-13.1).

AVIS AUX PERSONNES CANDIDATES

La candidature, les documents et les renseignements afférents au dépôt de candidature sont confidentiels. Par conséquent, la personne doit s'engager à préserver la confidentialité du dépôt de sa candidature et de toute décision prise à l'égard de celle-ci.